



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/427
S/20759
31 juillet 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-quatrième session
Point 37 de l'ordre du jour provisoire*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-quatrième année

Lettre datée du 31 juillet 1989, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je suis au regret de vous informer que le vendredi 28 juillet courant, à 1 heure du matin, une unité de commandos israélienne transportée par un hélicoptère s'est infiltrée jusqu'au village de Jibchit dans le sud du Liban, a enlevé le cheikh Abdel Karim Obeid, qui se trouvait à son domicile, et deux de ses proches, et a tué un autre habitant du village.

Le Gouvernement libanais condamne ce nouvel acte terroriste qu'il considère comme un crime commis par Israël à l'encontre du Liban et de ses habitants et une violation flagrante de la souveraineté du pays et de son intégrité territoriale, ainsi qu'une atteinte scandaleuse à l'intégrité physique et la dignité d'une personnalité religieuse, acte contraire à tous les droits de l'homme et aux règles et conventions du droit international.

Le Gouvernement libanais tient Israël responsable du sort des personnes enlevées et demande leur libération immédiate.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI

* A/44/150.